



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28/07/2021

ANNICK GIRARDIN, MINISTRE DE LA MER, LANCE UNE MISSION POUR PENSER LE NAUTISME DE DEMAIN, PLUS VERT ET PLUS SÛR

Ce mercredi 28 juillet 2021, la ministre de la Mer Annick Girardin a lancé une mission afin de repenser le secteur du nautisme. Confiée à Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et du Comité du nautisme et de la plaisance ainsi qu'à Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, cette mission a pour objectif d'identifier les solutions pour le développement de la filière nautique et du secteur de la plaisance, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Durant la période estivale, la plaisance est un secteur plébiscité par un grand nombre de français et de touristes étrangers. 13 millions de plaisanciers occasionnels se rajoutent aux 4 millions de plaisanciers réguliers qui s'adonnent chaque année à ces pratiques. On dénombre par ailleurs un million de navires immatriculés en France et plus de 10 000 immatriculations supplémentaires par an. Ce dynamisme place le secteur en tête du marché international et contribue au développement de l'ensemble du territoire français grâce aux 5 500 entreprises et aux 45 000 emplois directs du nautisme.

Le secteur nautique se développe donc grâce à une industrie pérenne. La filière se transforme aussi, avec un nombre de plaisanciers occasionnels qui croît fortement et qui oblige à repenser le secteur. Face à ce constat, et dans le contexte de sortie de crise que connaît la France, la ministre de la Mer Annick Girardin a adressé ce mercredi 28 juillet 2021 une lettre de mission pour le développement de la filière nautique et de son activité à deux personnalités sensibles au nautisme et à ses enjeux :

- Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et du Comité du nautisme et de la plaisance,
- Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et ancien directeur du Parc national de Port-Cros.

Dans le cadre de cette mission, les commissionnés ont pour objectif d'apporter des propositions concrètes à l'action de la ministre sur les thématiques suivantes :

- La transition écologique de la filière, en développant les deux composantes suivantes : l'écoconception (en particulier les matériaux composites) ainsi que le travail sur le cycle de vie des bateaux et l'optimisation de la filière de déconstruction des navires de plaisance.

- L'accompagnement de l'innovation au sein de la filière des industriels de la mer, pour permettre aux entreprises d'accéder plus facilement à des leviers de financement dans ce domaine.
- La sécurisation des achats de bateaux d'occasion, qui concernent chaque année plus de 60 000 bateaux en France.
- La sensibilisation des usagers pour favoriser les pratiques responsables, une sensibilisation qui touche tous les domaines, tous les usagers et qui pourrait être motivée grâce à des mesures fiscales.
- Le développement de l'accès à la plaisance grâce au « permis bateau », pour que ce secteur reste accessible au plus grand nombre grâce à un processus progressif de l'apprentissage, dans la pratique de la plaisance et dans la maîtrise des techniques de navigation.
- La découverte de la plaisance et l'accès aux activités nautiques, pour repenser le renouvellement des pratiques et des nouveaux usages dans la plaisance, à l'heure où le nombre de plaisanciers tend à diminuer et que la pratique devient de plus en plus occasionnelle.
- L'accompagnement de la bande côtière, pour répondre aux pratiques actuelles et futures de la plaisance (développement des mouillages, alternatives aux infrastructures portuaires lourdes).

Les solutions apportées dans le cadre de cette mission seront présentées à la ministre de la Mer lors du salon nautique de Paris en décembre 2021. Elles permettront au ministère de la Mer de projeter une vision d'avenir pour le secteur du nautisme et les activités de la plaisance afin de mener des actions concrètes en faveur des territoires maritimes français au cours de l'année 2022.

Annick Girardin déclare : « Cette mission revêt une importance essentielle pour la filière nautique et le secteur de la plaisance en France. Elle doit nous permettre de développer la visibilité et l'attractivité de la plaisance en France hexagonale et ultra-marine, tout en favorisant le rayonnement du secteur nautique à l'international. Inscrites dans une démarche de développement durable, les conclusions de cette mission dessineront la feuille de route du ministère de la Mer pour la transformation de cette filière : elles donneront le cap de notre action en faveur de ces activités essentielles pour nos territoires maritimes. »

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse
Service presse d'Annick Girardin,
ministre de la Mer

Tél : 01 44 49 85 24

Mél : secretariat.presse@mer.gouv.fr

[Désinscription ici](#)